

<http://ndliesse.fr/spip.php?article1227>



Accueil des enfants de personnel de santé

- Informations pratiques et les circulaires -



Date de mise en ligne : vendredi 20 mars 2020

Copyright © Ecole Notre Dame de Liesse, Saint-Renan - Tous droits réservés

Accueil des enfants de personnel de santé

L'organisation de l'accueil des enfants de personnel de santé a été élaborée en concertation avec la Mairie de Saint-Renan de manière durable pour vous permettre d'avoir un peu de sérénité dans ce domaine à la vue de la situation.

L'accueil reste évidemment réservé aux familles des personnels de santé (les 2 ou l'un des 2) à condition que vous n'ayez trouvé aucune solution de garde.

L'accueil est possible de 7h00 à 19h00. Tous les accueils se sont sur le site de l'école élémentaire.

La garderie de 7h00 à 8h30 (ne pas oublier de prévenir si l'enfant arrive avant 8h00) et de 16h30 à 19h00 sera assurée par la mairie. En journée, les enfants seront encadrés par un professeur et un personnel de l'école.

A l'heure de midi, ils seront conduits en mini-cars à la cantine de Kerzouar pour le repas.

Merci dans la mesure du possible d'inscrire au plus tard, vos enfants pour la veille avant 16h00.

Voici le lien d'inscription : <https://forms.gle/FRUdLuXZMHQqBozW6>

Pour le mercredi, il convient de demander l'inscription directement auprès de la Mairie de Saint-Renan (02 98 84 20 08) pour l'accueil d'urgence ALSH.